



## FONDS DE RÉTABLISSEMENT DE L'OURAGAN FIONA

### GUIDE DU DEMANDEUR

<b>SECTION A – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b> .....	2
1. Introduction .....	2
2. À propos du Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona .....	2
<b>SECTION B – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME</b> .....	3
1. Qui peut présenter une demande?.....	3
2. Quels types d'activités sont admissibles? .....	4
<b>SECTION C – PROCESSUS DE DEMANDE</b> .....	4
1. Processus .....	4
2. Étapes à suivre pour demander une aide financière .....	4
3. Remplir le formulaire de demande .....	5
<b>SECTION D – Remplir l'annexe de la demande du Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona</b> .....	6
1. Attestation du demandeur .....	6
2. Information sur le projet.....	6
3. Informations requises.....	7
4. Divulgations.....	7



## FONDS DE RÉTABLISSEMENT DE L'OURAGAN FIONA

### GUIDE DU DEMANDEUR

#### SECTION A – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

##### 1. Introduction

Le présent Guide du demandeur fournit des renseignements pour aider les demandeurs à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). Il incombe au demandeur de remplir toutes les sections du formulaire de demande de la façon la plus précise et la plus complète possible, et d'inclure tous les renseignements requis comme il est indiqué dans le présent guide. Si vous ne respectez pas cette obligation, l'APECA risque de ne pas pouvoir examiner cette demande. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir une version papier de ce formulaire, veuillez communiquer avec le bureau de l'APECA le plus près de chez vous :

- **Nouvelle-Écosse** : 1-800-565-1228
- **Nouveau-Brunswick** : 1-800-561-4030
- **Île-du-Prince-Édouard** : 1-800-871-2596
- **Terre-Neuve-et-Labrador** : 1-800-668-1010
- **Service d'information aux entreprises de l'APECA** : 1-888-576-4444

##### 2. À propos du Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona

###### a) Durée du programme

Le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona (FROF) de l'APECA fournira un soutien sur deux ans (2022-2023 à 2023-2024) pour aider les personnes touchées par l'ouragan au Canada atlantique et pour soutenir les efforts de rétablissement. Ce soutien aidera les collectivités ainsi que les secteurs les plus touchés à se remettre des dégâts causés par l'ouragan Fiona.

###### b) Objectifs du programme

L'objectif du FROF est d'aider les collectivités et les entreprises qui cherchent à reconstruire, à se rétablir et à restaurer la vie communautaire et l'activité économique à la suite des répercussions de l'ouragan Fiona, qui a balayé le Canada atlantique le 23 et le 24 septembre 2022. Le Fonds cherchera à encourager et à soutenir la résilience des collectivités, l'amélioration de l'adaptation au climat, et la planification. De plus, le FROF aidera à soutenir les secteurs les plus touchés pour évaluer l'étendue des dommages et élaborer des plans de rétablissement.



## FONDS DE RÉTABLISSEMENT DE L'OURAGAN FIONA

### GUIDE DU DEMANDEUR

#### SECTION B – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME

##### 1. Qui peut présenter une demande?

Pour être admissible au Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona, le demandeur doit :

- Avoir un besoin immédiat, une perte quantifiable ou des dommages résultant directement de l'ouragan Fiona. Cela peut inclure la perte de stocks et les dommages aux infrastructures.
- Avoir épuisé toutes les autres sources d'aide financière, telles que les programmes fédéraux, notamment les Accords d'aide financière en cas de catastrophe, les programmes provinciaux et les assurances avant de présenter une demande de financement de l'APECA.

Pour être admissibles, le demandeur doit ainsi :

- Se trouver dans les régions touchées du Canada atlantique, principalement :
  - Nouvelle-Écosse : Comtés d'Halifax, du Cap-Breton, d'Inverness, de Victoria, de Richmond, de Pictou, de Guysborough, de Colchester, de Cumberland et zones touchées environnantes.
  - Île-du-Prince-Édouard : Toutes les zones touchées.
  - Terre-Neuve-et-Labrador : Régions touchées du sud-ouest et des environs.
  - Nouveau-Brunswick : Comtés de Kent et de Westmorland et zones touchées environnantes.
- Être une entité sans but lucratif, une entreprise ou une association qui soutient des organisations dans les secteurs les plus touchés, incluant :
  - Organismes sans but lucratif
  - Municipalités
  - Associations de développement économique
  - Établissements d'enseignement postsecondaire
  - Organisations autochtones
  - Entreprises
  - Association industrielle et sectorielle (p. ex., aquaculture)



## FONDS DE RÉTABLISSEMENT DE L'OURAGAN FIONA

### GUIDE DU DEMANDEUR

#### 2. Quels types d'activités sont admissibles?

Les activités admissibles au Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona pour les collectivités et entreprises sont les suivantes :

- Soutien aux organismes sans but lucratif, aux municipalités, aux organisations communautaires et à d'autres associations représentant les intérêts de la collectivité et les domaines de besoin.
- Soutien pour l'évaluation des dommages et la planification des efforts de rétablissement.
- Soutien supplémentaire à la restauration des principaux atouts communautaires et touristiques tels que les voies navigables et les réseaux de sentiers.
- Soutien ciblé et supplémentaire à la restauration des secteurs les plus touchés, entre autres l'accroissement de la capacité et la planification qui favorisent le rétablissement.
- Soutien aux secteurs les plus touchés (p. ex., l'aquaculture) ayant des besoins immédiats et des besoins d'adaptation à plus long terme contre les conditions extrêmes.
- Soutien supplémentaire à la reconstruction et à la rénovation des installations contribuant au bien-être de la collectivité.
- Soutien ciblé et supplémentaire pour les besoins résultant de l'ouragan Fiona qui sont essentiels au bien-être de la collectivité et au retour à l'activité communautaire et économique.

#### SECTION C – PROCESSUS DE DEMANDE

##### 1. Processus

Les demandes seront acceptées dans le cadre d'un processus d'admission continu.

##### 2. Étapes à suivre pour demander une aide financière

**Étape 1** : Téléchargez le formulaire de demande pour le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona. Il se trouve sur la [page du formulaire de demande](#).

**Étape 2** : En vous référant au présent Guide du demandeur, remplissez le formulaire de demande, sauvegardez-le et préparez ensuite tous les documents requis. (Une liste des documents requis se trouve dans l'annexe de la demande.)



## FONDS DE RÉTABLISSEMENT DE L'OURAGAN FIONA

### GUIDE DU DEMANDEUR

**Étape 3 :** Pour présenter une demande en ligne, retournez à la [page du formulaire de demande](#) et cliquez sur le bouton « Prêt à soumettre en ligne ».

**Remarque :** Pour présenter une demande papier, vous devez imprimer le formulaire rempli et l'envoyer par la poste, accompagné de tous les documents requis, à l'un des [bureaux régionaux de l'APECA de votre province](#). Conservez une copie de la demande remplie et signée pour vos dossiers.

### 3. Remplir le formulaire de demande

Toutes les sections du formulaire de demande doivent être remplies dans leur intégralité, le cas échéant. Vous trouverez ci-dessous un résumé de chacune des sections du formulaire. Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, veuillez communiquer avec l'[APECA](#).

#### **Partie A – Renseignements sur le demandeur**

Cette section recueille des renseignements sur le demandeur, notamment :

- 1. Langue officielle préférée pour la correspondance :** Sélectionnez la langue officielle préférée pour la correspondance concernant la demande.
- 2. Dénomination légale du demandeur :** Indiquez le nom légal officiel du demandeur. Cette dénomination peut être différente de la dénomination d'exploitation.
- 3. Dénomination commerciale ou d'exploitation du demandeur (si elle diffère de la dénomination légale) :** Indiquez toutes les dénominations d'exploitation du demandeur, le cas échéant.
- 4. Type d'entité juridique :** Sélectionnez le type d'entité juridique approprié du demandeur.
- 5. Date de constitution ou d'enregistrement :** Indiquez la date figurant sur les statuts de constitution du demandeur, les lettres patentes ou tout autre document constitutif, selon le cas. Le format de la date doit être année/mois/jour.
- 6. Numéro d'entreprise du demandeur :** Indiquez le numéro d'entreprise unique à neuf chiffres fournis au demandeur par l'Agence du revenu du Canada. Si le demandeur n'a pas de numéro d'entreprise, laissez le champ vide.
- 7. Adresse postale :** Indiquez l'adresse postale complète du siège social du demandeur. Indiquez également une adresse électronique valide et active.



## FONDS DE RÉTABLISSEMENT DE L'OURAGAN FIONA

### GUIDE DU DEMANDEUR

#### **Partie B – Représentant autorisé**

Indiquez les coordonnées de la personne autorisée à représenter le demandeur et qui sera le principal point de contact du projet. Veuillez noter que la personne autorisée ne peut pas être un expert-conseil, car l'APECA ne communiquera qu'avec le demandeur. Si la personne n'est pas un signataire autorisé de l'organisation qui présente la demande, une confirmation supplémentaire du pouvoir de cette personne de représenter et d'engager l'organisation sera requise.

#### **Partie C – Consentement et attestation**

Lisez attentivement chaque déclaration de cette section.

Le consentement et l'attestation signifient que le demandeur accepte et atteste toutes les déclarations et autorisations contenues dans cette section, et accepte d'être lié par son contenu.

Le fait de faire une fausse déclaration ou de fournir des renseignements trompeurs peut être considéré comme de la fraude et peut amener le/la ministre à exercer tout recours dont il/elle dispose en droit et d'autres conséquences éventuelles.

En signant et en présentant la demande d'aide financière, le demandeur reconnaît que les renseignements contenus dans la présente sont assujettis à la [Loi sur l'accès à l'information](#) et à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

### **SECTION D – Remplir l'annexe de la demande du Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona**

#### **1. Attestation du demandeur**

Fournissez des détails sur les programmes pour lesquels vous avez déjà demandé une aide financière, ainsi que sur le résultat de chaque demande. Remplissez le tableau en indiquant si vous avez fait une demande de financement dans le cadre des programmes énumérés et expliquez le résultat.

#### **2. Information sur le projet**

- A. Précisez le lieu physique où se déroulera le projet.
- B. Fournissez une brève description du besoin, ainsi que des pertes financières et des dommages que le demandeur a subis en raison de l'ouragan Fiona.



## FONDS DE RÉTABLISSEMENT DE L'OURAGAN FIONA

### GUIDE DU DEMANDEUR

- C. Indiquez si le demandeur dispose d'une police d'assurance pour la perte totale. Si vous sélectionnez « Oui », ne remplissez pas l'annexe. Si vous sélectionnez « Non », fournissez une copie de la lettre de la compagnie d'assurance indiquant que vous n'avez recours qu'à une police partielle ou à aucune assurance pour ce type de sinistre.
- D. Remplissez le tableau et fournissez une liste détaillée de tous les articles pour lesquels vous demandez de l'aide, l'estimation du coût total et le montant non couvert par d'autres programmes fédéraux, provinciaux ou par une assurance. Le demandeur doit avoir épuisé toutes les autres sources d'aide financière avant de s'adresser au FROF. Indiquez le montant que vous souhaitez obtenir du Fonds.
- E. Fournissez une brève description de toutes les activités supplémentaires que le demandeur a entreprises pour reconstruire, récupérer et restaurer les dommages résultant de l'ouragan Fiona. Décrivez l'aide requise pour mener à bien l'assainissement, la récupération et la réparation.

### 3. Informations requises

Les documents suivants doivent accompagner le formulaire de demande du Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona, selon le cas :

- Une copie des documents de constitution du demandeur.
- Une copie des états financiers les plus récents du demandeur (de préférence vérifiés ou révisés).
- Une description du mandat du demandeur, y compris la gestion et les qualifications du personnel principal, le cas échéant.
- Une confirmation de la compagnie d'assurance indiquant que le demandeur n'a recours qu'à une police partielle ou à aucune assurance pour ce type de sinistre.
- Tout autre document pertinent lié au projet qui pourrait aider à l'évaluation de la demande.

### 4. Divulgations

Cette section exige la divulgation d'information sur le demandeur. Des détails supplémentaires doivent être fournis pour chaque question si la réponse est « Non » à la première question ou si la réponse est « Oui » à l'une des autres questions.